

SNTRS-CGT
22ème
Congrès
26,27,28,29
novembre 1996
A ORSAY 91

Bulletin
édité par le Syndicat
national des Travailleurs
de la
Recherche Scientifique
(S.N.T.R.S.-C.G.T.)

ISSN 0180-5398

CP 50050

Directeur de la publication
Jean OMNES
25, rue de chevreuse
91400 ORSAY

N° 3 3 2
OCTOBRE
1996



Asphyxie de la recherche publique et déclin
programmé des EPST

Un budget en chute libre La recherche aux ordres

ENSEMBLE, DISONS NON !

Derrière la remise à plat de la politique scientifique, se profile une réorganisation du fleuron de la recherche publique, le CNRS ” écrit Pierre Le Hir dans le Monde à la suite du comité interministériel. L’Etat souhaite, poursuit Le Monde “ parmi les recherches qui vont avoir des retombées prévisibles sur des objectifs socio-économiques précis ”, privilégier “ les domaines les plus créateurs d’emplois et de richesses ” et “ ceux où la demande sociale est la plus forte ” (c’est-à-dire celle exprimée par les entreprises les plus puissantes ?).

Les programmes prioritaires, au nombre de 7 (agro-alimentaire, transports terrestres, industries électroniques, des technologies de l’information, la chimie de formulation, la recherche médicale, l’environnement et le cadre de vie, les sciences de l’innovation des produits et des procédés) seront placés au niveau interministériel, sur la base d’une coopération avec les entreprises. Le Fonds de la recherche et de la technologie (FRT) servira principalement à cela. Les EPST devront y affecter leur personnel et leurs moyens matériels.

En fait, les moyens réels des laboratoires du CNRS chuteront de 7% en francs constants (hors coefficient de sophistication) et les AP de 4,88%. Le CNRS, l’ORSTOM (le colonialisme n’est plus ce qu’il était), le Cemagref et l’INED subissent la plus forte baisse, mais aucun EPST n’échappe au couperet : à l’INSERM, les CP diminuent de 6% et les AP de 2.7%, et respectivement de 4,5 et 4% à l’INRIA et même l’INRETS qui s’occupe des transports terrestres, thème prioritaire supporte une baisse conséquente de crédits. La hausse des moyens serait plus forte pour les laboratoires universitaires, dans le but avoué d’y transférer une partie des compétences des EPST, premier acte de leur démantèlement. Les entreprises pour leur part reçoivent des cadeaux supplémentaires pour récompenser et stimuler les entreprises innovantes, une réduction d’impôt de 25%. Quant à l’Anvar son rôle est conforme aux priorités, elle “ se rapprochera des laboratoires publics afin de mieux mettre en valeur les recherches qui y sont menées, ceci afin d’accroître l’efficacité économique de ses actions.”

Quant à l’emploi, le gel n’est pas levé. Il y aura **637 suppressions de postes dans les EPST**, dont, au CNRS, la suppression de 413 postes d’ITA (73 postes d’IR, 106

Suite page 3

SOMMAIRE

- Pages 1-3 **Edito** : Un budget en chute libre - La recherche aux ordres - ENSEMBLE DISONS NON !
- Le "français" comme "ILS" le causent !
Ce n'est pas une simple question de "langue de bois"
"ILS" se moquent de nous !
Références : Conférence de presse du secrétaire d'Etat François D'Aubert, Projet de budget 97 "bleus" du Ministère des Finances, Bilan social du CNRS.
- Pages 4 à 6 **Résultats des élections aux CAP du CNRS** :
Analyse et commentaires.
Tableaux des résultats Chercheurs - ITA.
Liste et coordonnées des élus par corps.
- Page 7 **Echos des élus en CAP...**
La direction contre la démocratie.
Un exemple : les CAP par téléphone.
- Pages 8 à 13 **22ème Congrès : tribune de discussion...**
Alain Clorennec - Section Nice : Quelques réflexions sur le syndicalisme tel que le vis depuis quelques années au CNRS.
Jacques FAUCONNIER - Section Bellevue : l'Europe.
François LANGLET - Section IA -Orsay : A propos de la Recherche sur contrat.
- Pages 14 à 16 **Rapport d'activité INSERM 1993-1996** : une erreur s'est glissée dans la partie INSERM du rapport d'activité . Le texte ci-contre annule et remplace celui publié dans le BRS Congrès n°331 pages 7-8-9.
- Pages 17-18 **Immigration - sans papiers - Lois Pasqua** : tout ce que vous avez voulu savoir sur les lois Pasqua et que l'on ne vous a jamais dit !
- Page 19 **Vers un XXIème siècle sans armes nucléaires** :
déclaration de l'Appel des Cent pour la Paix , Femmes pour la Paix, Ligue de Femmes pour la Paix et la Liberté, Association des Médecins Français pour la Prévention d'une Guerre Nucléaire, Le Mouvement de la Paix.
- Page 20 **Lectures ...** Marie Guillot : de l'émancipation des femmes à celle du syndicalisme. Edition l'Harmattan.



Le "français" comme "ILS" le causent !

- " Une relance maîtrisée du recrutement "

(Conférence de presse du Secrétaire d'Etat François d'Aubert)

Ainsi, en 97 les recrutements dans les EPST augmenteront de 7,5 % par rapport à 96.

| Au CNRS : | 1996 | 1997 |
|------------|------|------|
| chercheurs | 261 | 285 |
| ITA | 231 | 298 |

"Adaptation des effectifs aux besoins réels des EPST"

(Projet de budget 97 - "bleus" du Ministère des Finances)

"Régulation confirmée de l'emploi ITA"

(Bilan social CNRS 1995)

==> *Il faut comprendre "suppressions" de postes :*

- 525 au total pour les EPST en 1997,
- restitution de 110 postes chercheurs en "surnombre"

*Quand "ILS" disent "recrutement", "ILS" incluent aussi les embauches en CDD!
(231 "recrutements" ITA CNRS en 96 --> au mieux 140 vrais recrutements
-concours externes- au 1.12.96).*

Combien de vrais recrutements en 97 ?

Ainsi pour le seul CNRS, en 1997 :

- suppression de 413 postes d'ITA
- restitution de 100 postes de chercheurs en "surnombre"

Soit en 4 ans (94-95-96-97) :

- 1072 postes, dont 872 ITA

*Ce n'est pas une simple question de "langue de bois" :
"ILS" se moquent de nous !*

d'IE, 80 de T, 63 de SAR et 60 d'AJA) et de 100 postes en surnombre de chercheurs, à l'INSERM de 12 postes de chercheurs et de 14 d'ITA. La mobilité des personnels sera favorisée, vers les entreprises et l'université. Enfin des mesures d'incitation aux départs à la retraite sont annoncées, limitées au retour sur option. Quel mépris pour le personnel ! C'est à la lumière de ces faits qu'il faut apprécier la hausse annoncée des recrutements (+ 7,5%) : 285 chercheurs et 298 ITA au CNRS.

Il y a lieu d'être inquiet quant à l'avenir attribué par le gouvernement à notre statut. L'évaluation des ITA est mise en veilleuse, celle des chercheurs via l'entretien approfondi a un objectif clair, accroître de manière significative le flux de chercheurs vers l'enseignement et le privé. Quant aux carrières elles sont en panne, 70 possibilités de changement de corps au choix (pour 6357 possibilités soit un taux de 1.1% et 416 changements de grade au choix, dont plus de la moitié est due à la constitution initiale des classes supérieures des techniciens et des SAR, sur 4190 possibilités, soit 10%).

Carrières bloquées, budgets diminués, postes supprimés et pilotage des programmes directement par les ministères, toutes les raisons existent pour parvenir à une forte mobilisation des personnels non seulement dans le cadre plus général de la fonction publique, mais aussi directement en direction du CNRS. Il importe d'organiser une participation nombreuse et dynamique des personnels de la recherche, de les informer, de discuter des conséquences de cette politique dans les AG.

Annick KIEFFER
Secrétaire Générale Adjointe.

A propos des élections aux CAP du CNRS

Malgré les conditions difficiles dans lesquelles elles se sont déroulées (mode de scrutin, période de vacances et donc difficulté de mener une réelle campagne) les chercheurs et les ITA se sont mobilisés au cours de ces élections.

Ces élections révèlent une légère progression globale du SNTRS-CGT. Pour une bonne analyse, l'examen des résultats par corps est indispensable :

• chez les ITA :

- nous progressons en IR (+1,03 pts), en IE (+0,83), en AI (+1,84), en Techniciens (+3,95) et en SAR (+0,35),

- en AJT, la baisse des effectifs et notre absence en AJTP expliquent, sans doute, notre recul de 5,35 points,

- en AAR, notre absence en AARP a probablement moins pesé que le fait que dans ce corps de cadres administratifs, la pression de la direction soit particulièrement forte. Nous y perdons 14,3 points.

Notre incapacité à présenter des listes chez les AGT et chez les AJA, pèse aussi certainement sur notre score électoral.

• chez les chercheurs :

Nous nous présentons pour la première fois dans les deux corps de chercheurs . Le score de notre syndicat chez les DR est modeste (1,56%) et sans surprise véritable. En CR nous présentions des candidats dans les deux grades et notre liste a recueilli 4,90 des voix, ce qui est encourageant.

En ce qui concerne les autres syndicats, l'effondrement du SNIRS (-6,5 points chez les ITA et -4,7 chez les chercheurs explique en partie la progression de la CFDT (+3,4 points) et du SNPTES (+3,4 points) chez les ITA et de la CFDT (+1,6 points) chez les chercheurs.

Ces résultats s'il sont facteurs d'espoir, montrent aussi la nécessité pour le SNTRS-CGT et ses militants de prendre des initiatives en directions de toutes les catégories et, plus particulièrement vers les personnels de catégorie C, vers les personnels administratifs et vers les chercheurs.

Ces résultats sont aussi un encouragement pour les militants et les adhérents du SNTRS-CGT à poursuivre, accentuer, leurs efforts pour la construction de leur syndicat intercatégoriel CGT, indépendant, démocratique et unitaire.

Quelques remarques supplémentaires :

Le mode de scrutin imposé par la direction, la confusion créée par la présentation du matériel électoral, ont eu une influence certaine sur le nombre d'exprimés (Rappelons que nous sommes intervenus auprès de l'administration qui n'a rien voulu entendre).

En effet 346 personnes se sont trompées en collant au dos de l'enveloppe de vote le logo ou la liste de candidats en lieu et place de l'étiquette d'identification.

353 personnes n'ont pas collé l'étiquette d'identification.

Ce sont au total 699 électeurs qui se sont donc vu refuser la prise en compte de leur vote, leur identification étant impossible.

Si nous prenions en compte les 346 votes cités ci-dessus, exprimés sur les enveloppes, les résultats subiraient de légères modifications :

Chez les ITA : SNTRS +0,18 pts, SGEN -0,58, SNIRS +0,2, SNPTES +0,1, FO +0,1.

Chez les chercheurs : SNCS +0,33 pts, SNTRS -0,01, SGEN -0,16, SNIRS -0,03, FO +0,02, Usca -0,05.

CAP des ITA

| ITA | Inscrits | Votants | | B.N. | Expr. | SNTRS | | SGEN | | SNIRS | | SNPTES | | FO | | |
|------------|----------|---------|-------|------|-------|-------|--------|------|--------|-------|--------|--------|--------|-----|---------|--|
| IR 96 | 2365 | 1400 | 59,20 | 8 | 1392 | 281 | 20,19 | 551 | 39,58 | 344 | 24,71 | 85 | 6,11 | 131 | 9,41 | Elus SNTRS-CGT |
| IR 92 | 2107 | 1289 | 61,18 | 26 | 1263 | 242 | 19,16 | 440 | 34,84 | 413 | 32,70 | 50 | 3,96 | 118 | 9,34 | D. Paiharey (IR1) titul. |
| Diff.96-92 | 258 | 111 | -1,98 | -18 | 129 | 39 | 1,03 | 111 | 4,75 | -69 | -7,99 | 35 | 2,15 | 13 | 0,07 | C. Frajerman (IR1) suppl. |
| IE 96 | 3617 | 2021 | 55,88 | 21 | 2000 | 499 | 24,95 | 832 | 41,60 | 348 | 17,40 | 172 | 8,60 | 149 | 7,45 | F. Bougnet (IE1) titul. |
| IE 92 | 3723 | 2179 | 58,53 | 136 | 2043 | 493 | 24,13 | 756 | 37,00 | 500 | 24,47 | 111 | 5,43 | 183 | 8,96 | J.J. Adam (IE1) suppl. |
| Diff.96-92 | -106 | -158 | -2,65 | -115 | -43 | 6 | 0,82 | 76 | 4,60 | -152 | -7,07 | 61 | 3,17 | -34 | -1,51 | |
| AI 96 | 1845 | 1051 | 56,96 | 9 | 1042 | 308 | 29,56 | 360 | 34,55 | 143 | 13,72 | 144 | 13,82 | 87 | 8,35 | R. Meens et A. Carette (AI) titul. |
| AI 92 | 1514 | 898 | 59,31 | 61 | 837 | 232 | 27,72 | 279 | 33,33 | 201 | 24,01 | 53 | 6,33 | 72 | 8,60 | C. Cheikali et C. Lucas (AI) suppl. |
| Diff.96-92 | 331 | 153 | -2,35 | -52 | 205 | 76 | 1,84 | 81 | 1,22 | -58 | -10,29 | 91 | 7,49 | 15 | -0,25 | |
| T 96 | 3528 | 1777 | 50,37 | 20 | 1757 | 625 | 35,57 | 516 | 29,37 | 221 | 12,58 | 214 | 12,18 | 181 | 10,30 | G. Salignière (TCE) et R. Bachelier (TCN) titul |
| T 92 | 3296 | 1865 | 56,58 | 132 | 1733 | 548 | 31,62 | 516 | 29,77 | 304 | 17,54 | 184 | 10,62 | 181 | 10,44 | R. Schont (TCE) et J.M. Luccaccioni (TCN) suppl. |
| Diff.96-92 | -232 | -88 | -6,22 | -112 | 24 | 77 | 3,95 | 0 | -0,41 | -83 | -4,96 | 30 | 1,56 | 0 | -0,14 | |
| AJT 96 | 915 | 325 | 35,52 | 5 | 320 | 84 | 26,25 | 109 | 34,06 | 40 | 12,50 | 33 | 10,31 | 54 | 16,88 | S. Saihi (AJT) titul. |
| AJT 92 | 1033 | 454 | 43,95 | 49 | 405 | 128 | 31,60 | 91 | 22,47 | 84 | 20,74 | 40 | 9,88 | 63 | 15,56 | N.E. Baouz (AJT) suppl. |
| Diff.96-92 | -118 | -129 | -8,43 | -44 | -85 | -44 | -5,35 | 18 | 11,59 | -44 | -8,24 | -7 | 0,44 | -9 | 1,32 | |
| AGT 96 | 138 | 38 | 27,54 | 5 | 33 | | | | | | | 33 | 100,00 | | | |
| AGT 92 | 317 | 88 | 27,76 | 15 | 73 | | | | | | | | | -73 | 100,00 | |
| Diff.96-92 | -179 | -50 | -0,22 | -10 | -40 | | | | | | | 33 | 100,00 | -73 | -100,00 | |
| AAR 96 | 259 | 160 | 61,78 | 5 | 155 | 25 | 16,13 | 76 | 49,03 | 36 | 23,23 | 18 | 11,61 | | | |
| AAR 92 | 226 | 148 | 65,49 | 10 | 138 | 42 | 30,43 | 48 | 34,78 | 48 | 34,78 | | | | | |
| Diff.96-92 | 33 | 12 | -3,71 | -5 | 17 | -17 | -14,31 | 28 | 14,25 | -12 | -11,56 | 18 | 11,61 | | | |
| SAR 96 | 1076 | 564 | 52,42 | 6 | 558 | 163 | 29,21 | 183 | 32,80 | 87 | 15,59 | 69 | 12,37 | 56 | 10,04 | C. Cabeza (SARCE) titul. |
| SAR 92 | 1224 | 688 | 56,21 | 54 | 634 | 183 | 28,86 | 184 | 29,02 | 138 | 21,77 | 77 | 12,15 | 52 | 8,20 | C. Boulet (SARCE) suppl. |
| Diff.96-92 | -148 | -124 | -3,79 | -48 | -76 | -20 | 0,35 | -1 | 3,77 | -51 | -6,18 | -8 | 0,22 | 4 | 1,83 | |
| AJA 96 | 299 | 110 | 36,79 | 4 | 106 | | | | | 31 | 29,25 | 33 | 31,13 | 42 | 39,62 | |
| AJA 92 | 535 | 248 | 46,36 | 21 | 227 | 68 | 29,96 | 61 | 26,87 | 42 | 18,50 | 32 | 14,10 | 24 | 10,57 | |
| Diff.96-92 | -236 | -138 | -9,57 | -17 | -121 | -68 | -29,96 | -61 | -26,87 | -11 | 10,74 | 1 | 17,04 | 18 | 29,05 | |
| ITA 96 | 14042 | 7446 | 53,03 | 83 | 7363 | 1985 | 26,96 | 2627 | 35,68 | 1250 | 16,98 | 801 | 10,88 | 700 | 9,51 | |
| ITA 92 | 13975 | 7857 | 56,22 | 504 | 7353 | 1936 | 26,33 | 2375 | 32,30 | 1730 | 23,53 | 547 | 7,44 | 766 | 10,42 | |
| Diff.96-92 | 67 | -411 | -3,20 | -421 | 10 | 49 | 0,63 | 252 | 3,38 | -480 | -6,55 | 254 | 3,44 | -66 | -0,91 | |
| Elus 1996 | | | | | | 8 | | 15 | | 6 | | 4 | | 3 | | Tirés au sort 7 |

| Chercheurs | Inscr. | Votants | | B.N. | Expr. | SNTRS | | SNCS | | SGEN | | SNIRS | | FO | | Usca | |
|------------|--------|---------|-------|------|-------|-------|------|------|-------|------|-------|-------|-------|-----|-------|------|-------|
| DR 96 | 4482 | 2390 | 53,32 | 25 | 2365 | 37 | 1,56 | 1058 | 44,74 | 722 | 30,53 | 384 | 16,24 | 72 | 3,04 | 92 | 3,89 |
| DR 92 | 3995 | | | | 2311 | | | 1003 | 43,40 | 655 | 28,34 | 496 | 21,46 | 100 | 4,33 | 57 | 2,47 |
| Diff.96-92 | 487 | | | | 54 | 37 | 1,56 | 55 | 1,33 | 67 | 2,19 | -112 | -5,23 | -28 | -1,28 | 35 | 1,42 |
| CR 96 | 6839 | 3292 | 48,14 | 28 | 3264 | 160 | 4,90 | 1262 | 38,66 | 1004 | 30,76 | 451 | 13,82 | 183 | 5,61 | 204 | 6,25 |
| CR 92 | 6871 | | | | 3186 | | | 1215 | 38,14 | 944 | 29,63 | 577 | 18,11 | 224 | 7,03 | 226 | 7,09 |
| Diff.96-92 | -32 | | | | 78 | 160 | 4,90 | 47 | 0,53 | 60 | 1,13 | -126 | -4,29 | -41 | -1,42 | -22 | -0,84 |
| Cherch. 96 | 11321 | 5682 | 50,19 | 53 | 5629 | 197 | 3,50 | 2320 | 41,22 | 1726 | 30,66 | 835 | 14,83 | 255 | 4,53 | 296 | 5,26 |
| Cherch. 92 | 10866 | 5746 | 52,88 | 249 | 5497 | | | 2218 | 40,35 | 1599 | 29,09 | 1073 | 19,52 | 324 | 5,89 | 283 | 5,15 |
| Diff.96-92 | 455 | -64 | -2,69 | -196 | 132 | 197 | 3,50 | 102 | 0,87 | 127 | 1,57 | -238 | -4,69 | -69 | -1,36 | 13 | 0,11 |
| Elus 1996 | | | | | | | | 5 | | 4 | | 1 | | | | | |

CAP Chercheurs + ITA

| ITA+Cherch. | Inscr. | Votants | | B.N. | Expr. | SNTRS | | SNCS | | SGEN | | SNIRS | | Snpptes | | FO | | Usca | |
|-------------|--------|---------|-------|------|-------|-------|-------|------|-------|------|-------|-------|-------|---------|------|------|-------|------|------|
| 1996 | 25363 | 13128 | 51,76 | 136 | 12992 | 2182 | 16,79 | 2320 | 17,86 | 4353 | 33,51 | 2085 | 16,05 | 801 | 6,17 | 955 | 7,35 | 296 | 2,28 |
| 1992 | 24841 | 13603 | 54,76 | 249 | 12850 | 1936 | 15,07 | 2218 | 17,26 | 3974 | 30,93 | 2803 | 21,81 | 547 | 4,26 | 1090 | 8,48 | 283 | 2,20 |
| Diff.96-92 | 522 | -475 | -3,00 | -113 | 142 | 246 | 1,73 | 102 | 0,60 | 379 | 2,58 | -718 | -5,76 | 254 | 1,91 | -135 | -1,13 | 13 | 0,08 |

CAP des TPN

| CAP TPN 96 | Inscr. | Votants | | B.N. | Expr. | Snpccen-FSU | | Sgen-CFDT | | | |
|------------|--------|---------|-------|------|-------|-------------|--------|-----------|-------|---------------|---|
| CAP 1 | 104 | 55 | 52,88 | 6 | 49 | 49 | 100,00 | | | | |
| CAP 2 | 137 | 80 | 58,39 | 0 | 80 | 68 | 85,00 | 12 | 15,00 | | |
| CAP 3 | 223 | 138 | 61,88 | 1 | 137 | 103 | 75,18 | 34 | 24,82 | | |
| CAP 4 | 19 | 13 | 68,42 | 0 | 13 | 13 | 100,00 | | | | |
| Total TPN | 483 | 286 | 59,21 | 7 | 279 | 233 | 83,51 | 46 | 16,49 | | |
| Elus | | | | | | 13 | | 1 | | Tirés au sort | 1 |

Liste des élus SNTRS-CGT aux C.A.P. septembre 1996

| | | |
|---------------------|--|---|
| C.A.P. N° 3 | | <i>Ingénieurs de Recherche</i> |
| <u>1 titulaire</u> | Daniel PAILHAREY UA 723 Départ.Physique, Fac de Luminy Case 901, 13288 MARSEILLE CDX 9 Tél : 04 91 26 91 75 Fax : 04 91 26 91 76 é-mail : pailha@gpec.univ-mrs.fr | |
| <u>1 suppléant</u> | Claude FRAJERMAN Université Paris-Sud, Bât.420 ICMO, 91405430 ORSAY Tél : 01 69 15 63 94 Fax : 04 69 15 47 47 é-mail : cfrajerman@icmo.u-psud.fr | |
| C.A.P. N° 4 | | <i>Ingénieurs d'Etudes</i> |
| <u>1 titulaire</u> | François BOUGNET Service Aéronomie, CNRS BP 3, 91371 VERRIERES LE BUISSON Tél : 01 64 47 43 61 Fax : 01 69 20 29 99 é-mail : francois.bougnnet@aerov.jussieu.fr | |
| <u>1 suppléant</u> | Jean-Jacques ADAM Adresse personnelle : 31, de la Ferme, 91170 LARDY Tél : 01 46 34 32 73 Fax : 01 46 34 34 14 é-mail : | |
| C.A.P. N° 5 | | <i>Assistants Ingénieurs</i> |
| <u>2 titulaires</u> | Roger MEENS IBMP, 28, rue Goethe, 67083 STRASBOURG Tél : 03 88 35 82 86 Fax : 03 88 35 84 84 é-mail : roger.meens@ibmp-ulp.u-strasb.fr | |
| | Alain CARRETTE IBMP CCIPE, Route de la Cardonille, 34094 MONTPELLIER Tél : 04 67 14 29 06 Fax : 04 67 54 24 32 é-mail : | |
| <u>2 suppléants</u> | Chalik CHEIKALI Université Paris-Sud, LAL Bt 200, 91405 ORSAY Cedex Tél : 01 64 46 89 56 Fax : é-mail : | |
| | Christine LUCAS IRC CNRS, 2, avenue Einstein, 69629 VILLEURBANNE Tél : 04 72 44 53 21 Fax : é-mail : | |
| C.A.P. N° 6 | | <i>Techniciens</i> |
| <u>2 titulaires</u> | Guy SALIGNIERE CRIAA Archéologie, Domaine Univ. de Bordeaux, 33405 TALENCE Cédex Tél : 05 56 84 51 60 Fax : 05 56 84 51 57 é-mail : | |
| | Richard BACHELIER LAS CNRS, Traverse du Siphon Les 3 Lucs, 13012 MARSEILLE Tél : 04 91 05 59 87 Fax : 04 91 66 18 62 é-mail : bach@laas.fr | |
| <u>2 suppléants</u> | Robert SCHONT Université d'Orsay, Bâtiment 205, 91405 ORSAY Tél : 01 64 46 82 17 Fax : 01 64 46 88 46 é-mail : | |
| | Jean-Marc LUCACCHIONI Bibliothèque LURE Bt 209 D, Faculté d'Orsay, 91405 ORSAY Cedex Tél : 01 64 46 80 59 Fax : 01 64 46 41 48 é-mail : | |
| C.A.P. N° 7 | | <i>Adjoints Techniques de recherche</i> |
| <u>1 titulaire</u> | Mohamed SAIHI IRESCO, 59-61 rue Pouche, 75849 PARIS Cédex 17 Tél : 01 40 25 10 33 Fax : 01 42 28 95 44 é-mail : | |
| <u>1 suppléant</u> | Noredin BAOUZ CNRS, 3, rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16 Tél : 01 44 96.48 89 Fax : 01 44 96 50 00 é-mail : | |
| C.A.P. N° 11 | | <i>Secrétaires d'Administration de la Recherche</i> |
| <u>1 titulaire</u> | Christiane CABEZA CNRS AD15, 166, cours Gallieni BP105, 33400 TALENCE Tél : 05 56 37 80 80 Fax : 05 56 37 26 89 é-mail : | |
| <u>1 suppléant</u> | Claude BOULET LAPP BP 110, Route de Bellevue, 74941 ANNECY LE VIEUX Tél : 04 50 09 16 22 Fax : 04 50 27 94 95 é-mail : | |

Les 2 premiers numéros des indicatifs téléphoniques ne sont évidemment valables qu'à partir du 18 octobre 96.
SVP : nous communiquer vos "é.mail" d'urgence si ce n'est déjà fait. Merci.

La direction contre la démocratie. Un exemple : les CAP par téléphone.

François Bougnet
CAP n° 4 (Ingénieur d'Etudes)

Dans la dernière mandature il y avait déjà eu des tentatives de réunions téléphoniques des CAP. J'avais accepté deux fois, si je me souviens bien, cette procédure. Elle ne présente à mon avis que des inconvénients, sauf peut-être l'économie de frais de mission. Depuis j'ai décidé de les refuser systématiquement. Pour la fin de la mandature cela vient de se reproduire.

Les inconvénients sont que la discussion est presque impossible, la prise de parole est difficile, l'échange a lieu en fait essentiellement entre le président et un interlocuteur à la fois. Le résultat le plus clair est que les représentants du personnel, qui ne comptent déjà pas beaucoup, n'ont plus qu'une apparence d'expression dans cette forme de réunion.

J'avais été contacté il y a une quinzaine de jours par les services du personnel de la rue Michel-Ange, pour savoir si j'acceptais que la CAP no 4 soit réunie selon cette modalité. J'avais répondu que non, et que, comme au moins un des commissaires, moi, n'était pas d'accord, il n'était pas possible d'utiliser cette forme de réunion. **Hier j'ai reçu une invitation à participer à une réunion de cette CAP no 4, lundi prochain, le 30 septembre sous forme de conférence téléphonique.** Le mépris ainsi affiché de l'exigence d'un élu s'ajoutait donc à la manière cavalière dont la convocation était rédigée sans même m'avertir avant de l'envoyer.

J'ai immédiatement contacté le Bureau du Développement Professionnel. J'ai demandé que la CAP soit réunie physiquement en annonçant que si ce n'était pas le cas j'exercerai tous les recours pour en obtenir l'annulation. J'ai appuyé cette demande sur les arguments suivants:

- 1 - Il n'y a pas d'authentification certaine des participants,
- 2 - Il n'y a pas de confidentialité certaine, n'importe qui peut se trouver dans la pièce d'où un commissaire téléphone,
- 3 - Il n'y a pas de possibilité réelle de vote à bulletin secret.

Ces trois raisons me semblent suffisantes pour obtenir l'annulation de n'importe quelle CAP tenue dans ces conditions.

Plus politiquement, je pense que **les organismes paritaires sont des outils fondamentaux de notre statut et que la perte d'importance de leur rôle est préjudiciable aux agents.** La gestion d'un organisme de 25 000 fonctionnaires implique certaines dépenses d'administration. Celles-ci doivent être prise en compte dans le budget de l'organisme, ainsi que les décharges de service pour les commissaires, élus et administratifs. Les réunions par conférence

téléphonique tendent à dévaloriser, pour le moins, certains des avis de ces commissions. Or tout se tient, soit l'avis est important, et alors il n'est pas que formel et il est important dans tous les cas, soit il est secondaire, ce que voudrait bien la direction, et alors il y a des avis plus importants que d'autres. Qui déterminera ce qui est important et ce qui ne l'est pas? Pour moi tout est important, **tout doit être traité dans des formes garantissant le plein exercice des droits des élus, quel que soit l'objet de la réunion.**

Les arguments de délais et de coûts ne sont que des prétextes pour dévaloriser encore plus le rôle et les possibilités d'intervention des élus.

Pour les délais, si l'administration ne met pas en place les personnels suffisants pour faire le travail, c'est de sa responsabilité. Dans le cas présent c'est elle qui a attendu le 20 septembre pour envoyer la convocation.

Pour les coûts, le nombre de réunions des CAP est bien connu maintenant qu'elles fonctionnent depuis 10 ans au CNRS, c'est au DG de prendre les dispositions pour que le budget du CNRS tienne compte du fonctionnement des CAP.

RÉSULTAT DE MA DÉMARCHE : La CAP a été annulée. Je tiens à réaffirmer que ce n'est pas ce que j'avais demandé. Il est encore possible de réunir, la CAP, physiquement et dans les délais. Tous les commissaires ont des suppléants, même le président peut être remplacé. Si, malheureusement, la décision de la direction de refuser de réunir physiquement la CAP a des conséquences négatives pour des agents, elle en est seule responsable.

P.S.. Pour illustrer un peu le propos précédant je veux rappeler un fait qui date du début de 1986 et qui m'a été communiqué par un agent. Sur une lettre qui le concernait, adressée à un autre directeur, un haut responsable du CNRS écrivait :

«...Ainsi, il ne sera possible d'envisager la mise en oeuvre de toute autre sanction disciplinaire qu'après la constitution de l'organisme consultatif compétent [la CAP ndlr].»

et un auteur anonyme avait ajouté la note manuscrite suivante :

«Une des joies du nouveau statut».

Cette remarque est révélatrice de la conception du statut qu'on rencontre au niveau de la direction. C'est une charge et une gêne pour elle. Elle fait tout ce qu'elle peut pour en réduire l'efficacité. Les conférences téléphoniques pour les CAP relèvent de cette démarche. Arrêtons les chaque fois que nous le pouvons !

Mercredi 25 septembre 1996

A peu de temps du congrès de notre syndicat , voici quelques réflexions sur le syndicalisme tel que je le vis depuis quelques années au CNRS

Alain CLORENNEC - Section NICE.

- a)- **Le syndicalisme et les syndiqués**
- b)- **La démocratie dans les instances statutaires**
- c)- **La tâche des élus dans ces instances.**

a) - **LE SYNDICALISME** est bien sûr le même dans la Recherche que dans les autres entreprises , mais il a souvent l'inconvénient d'être vécu par les personnels comme une structure moins importante que dans les entreprises de production. Ceci est du, en partie à une nouvelle stratégie des directions d'instituts ou de laboratoires qui se sont dotées de services du personnels et de communication qui diffusent en permanence les informations internes de l'entreprise ; informations qui dans le passé provenaient des syndicats. Ceci est d'ailleurs vécu par certains syndicats , dont cette diffusion d'information est souvent la seule activité, comme une course dans la rapidité de la circulation des nouvelles qui intéressent souvent le plus nos collègues. Mais ceci est illusoire car, celui qui saura par tel ou tel autre informateur qu'il a eu ou pas une promotion, qu'il a réussi un concours , qu'il bénéficie d'une prime exceptionnelle ou que le prochain stage de formation permanente qui l'intéresse aura lieu telle date, ne retiendra que l'information et oubliera souvent bien vite l'informateur

- **LES SYNDIQUES** : Dont nous sommes, ne sont pas bien sûr différents des non syndiqués, mais , sans en tirer orgueil, nos motivations étant multiples dans le militantisme, notre centre d'intérêt nous conduit à pratiquer et considérer le syndicalisme d'autres manières, c'est souvent pourquoi la difficulté d'attirer nos collègues vers notre mouvement est si difficile , nous culpabilisons souvent sur nos insuffisances à faire adhérer, à retenir les adhérents qui nous quittent, nous rejetons la responsabilité sur le passé, le langage, le contact avec les autres, la diffusion des résultats de nos actions, la timidité de nos propositions d'action; mais bien que toutes ces raisons existent ce n' est pas la principale raison du désintérêt de nos collègues pour l'adhésion au syndicat. Bien sûr, s'adresser à nos proches en leur proposant l'adhésion, leur demandant de participer à notre réflexion ; pour les déjà adhérents, régler régulièrement leur cotisation, c'est la moindre des choses, mais nous ne sommes pas toujours assez nombreux dans cette démarche. Nous sommes aussi confrontés aux directives des directeurs, qui considèrent que notre fonction essentielle est de

faire le travail pour lequel nous avons été embauchés, le manque de personnel ajoute aux charges professionnelles, enfin tout ceci participe à la difficulté de l'activité militante. Donc, il ne s'agit pas seulement de discours, de langage comme le disent parfois certains d'entre nous à la recherche d'une explication , l'argument de la langue de bois ne tient plus, il suffit de lire tous nos tracts, nos professions de foi et nos écrits dans nos publications pour constater que nos propositions de revendication et d'action sont entièrement adaptées aux situations auxquelles nous sommes tous confrontés.

b) - LA DÉMOCRATIE DANS LES INSTANCES

S'il n'y a plus de démocratie dans ces lieux dénommés "Instances démocratiques" ce n'est pas de notre fait. Là encore, il s'agit d'une stratégie des Directions, sur lesquelles je ne reviendrai pas, l'on voudrait nous cantonner dans des rôle de consultation subalterne, ce qui conduit certains de nos élus à poser la question de l'utilité de notre participation à ces instances, mais abandonner ces lieux serait perdre l'information minimum sur la vie des disciplines, sur la vie scientifique et sur la politique appliquée dans la gestion de nos organismes. Alors , même si c'est parfois une charge supplémentaire , ennuyeuse et semblant sans importance n'abandonnons pas ce terrain, à tous les niveaux : au plus près de la vie professionnelle d'abord, conseils de labo ou d'atelier, conseils d'établissement et remontant dans la hiérarchie administrative vers les plus élevés, universités, comité national, etc..... ce qui m'amène à parler du rôle de l'élu dans ces instances.

c) - LA TACHE DES ÉLUS DANS LES INSTANCES :

D'abord de la difficulté de trouver des candidats pour ces élections, bien sûr, ce rôle d'élu dévore des moyens en temps et en énergie que beaucoup ne sont pas prêts à consacrer, de plus cela enlève du temps pour l'action militante de base, mais tout étant lié il semble que l'on peut effectuer son action militante de base en même temps que celle, dite de sommet. Mais, la difficulté de trouver des candidats existe à tous les niveaux, bien que certaines instances paraissant plus utiles que 'autres, nos camarades y candidatent plus volontiers....

La difficulté débute pour les élections de conseil de labo, alors que c'est là que se prennent souvent les décisions qui vont déterminer la vie quotidienne, les charges de travail, les besoins en hommes et en matériel. C'est là aussi que va se faire la politique scientifique du lieu de travail, de quel ingénieur, chercheur, technicien, administratif aurons-nous besoin pour tel ou el programme actuel ou en projet. . Ce lieu où il

est tout de même plus facile d'intervenir pour nous et de se faire entendre devrait être le siège de notre activité d'élus, là où nous pouvons le mieux, le plus rapidement transmettre aux directions les vœux et désirs de nos mandants et où, en temps réel, nous pouvons effectuer le retour de l'information vers nos collègues et éventuellement agir pour faire pression sur ces conseils démontrant ainsi aux autres, syndiqués ou non, le sens de responsabilité et l'importance du rôle de l'élu, ce qui peut conduire, pourquoi pas ? au problème évoqué plus haut de l'adhésion.

Ce qui est donc si vrai pour les instances de base, conseils d'ateliers, de labo, d'établissement, d'université, hygiène et sécurité, formation permanente, etc... l'est pour les instances nationales où notre présence, si elle est moins militante, n'en est pas moins indispensable.

Cet activisme, dirons nous, demande du temps et des moyens financiers, de l'aide des non élus pour organiser des réunions de compte rendu, écrire ces compte-rendu, les distribuer, en discuter, enfin... toute action militante qui est notre lot quotidien. Pour cela, il faut exiger un accompagnement de ces mandats de décharges de service, d'autorisation d'organiser des réunions. Tout autant d'activités qui tombaient sous le sens il y a une décennie et qui sont en voie d'extinction, non tellement par manque de militant disposés à le faire, mais parce que le système qui se met en place, par manque de personnels, par les surcharges de travail professionnel, ne permet plus de faire autre chose que ce pourquoi les directions considèrent que l'on est payé ! Alors, ceci vaut pour toutes les instances : les plus quotidiennes ne posant pas moins de problèmes. Et si l'on aborde les commissions nationales, toutes les "grands messes" d'où l'on ressort fortement frustrés, mais aussi les jurys de concours, les instances moins proches de la vie de tous les jours, là où l'on subodore que se prennent des décisions qui nous passent par dessus la tête, la tentation est encore plus grande d'y participer, non pas en tant qu'acteur, mais en simple auditeur qui enregistre les pensées de quelques talentueux ténors, spécialistes des grands effets de langage et de manches. Mais la démocratie n'y est pas présente davantage et notre rôle, minimum serait de rappeler à ces institutions le nécessaire exercice de cette démocratie. Si cette tâche nous semble parfois difficile, parce que l'on n'est pas chaque jour pareillement disposé à se battre, à parler, argumenter ou revendiquer, forçons nous le plus possible à faire entendre ce minimum d'expression qui nous est de plus en plus confisqué de manière insidieuse et à revenir vers nos collègues pour dénoncer ces manquements.

Quant au rôle du parfait élu dans ces instances, comme dans ce qui est dit plus haut, il y faudrait consacrer du temps et d'énergie, beaucoup de temps et d'énergie. J. Audin, élu au comité national et dans une commission

transversale du comité faisait, il y a peu, lors d'une CE une description euphorique de l'activité idéale que devrait être le travail de l'élu :

- participation aux groupes de réflexion, exigence de participer aux jurys de concours d'entrants chercheurs, là où se dessine la politique scientifique des labos recruteurs et de la discipline, ou sous-discipline, participation au secrétariat de la section, au conseil de département, rapporteur de dossiers des laboratoires, contacts avec les personnels des dits labos, puis rédaction de compte rendus en direction des personnels et du syndicats, etc.....

Mais tout ceci demande du temps, de l'énergie, des moyens financiers pour se déplacer et rien n'est jamais prévu dans l'organisation du fonctionnement des ces institutions "démocratiques dans leur essence", mais où la démocratie n'a pas lieu justement, parce que ce n'est plus l'endroit où se discutent les décisions.... On ne peut donc que le rappeler, le marteler sans cesse, demander que cet exercice d'élu soit accompagné de moyens en temps, en missions, pour ceux qui le désirent et continuer à participer, dénoncer, sans se culpabiliser sur le sentiment d'impuissance, d'inutilité et de lassitude qui nous assaille parfois, révéler ce qui nous paraît excessif ou anormal, informer les collègues et le syndicat de ce qui se passe dans ces endroits, déceler les dangers pour les labos et proposer des moyens de défense pour les personnels les plus menacés par des restructurations déguisées, voici le minimum de ce que nous pouvons faire dans ces instances. La revendication la plus essentielle lors de notre congrès étant de réclamer pour les sections du Comité National, plus particulièrement, le retour aux prérogatives initiales qui ont accompagnées et justifiées la création de celles-ci.

Contribution sur l'Europe dans le cadre de la préparation du Congrès du SNTRS

Jacques FAUCONNIER - Section BELLEVUE

La construction européenne découle de la double volonté de la mise en place d'un espace de libre-échange et de l'élaboration d'une Europe politique, de type fédéral.

Cette double démarche se manifeste dès les premiers pas de la construction européenne. Les premiers traités (charbon-acier, Euratom, CEE) organisent l'espace économique du marché commun et créent des institutions de gestion et de décision qui prendront de plus en plus de place.

Le Traité sur l'Union Européenne signé à Maastricht renforce ces tendances. Au plan économique et social il codifie les règles ultralibérales du marché unique et prépare le passage à la monnaie unique à travers des critères économiques dits de convergence et dont les caractères principaux sont les attaques contre les acquis sociaux et contre le rôle de l'Etat dans la régulation économique des marchés. Le secteur public, et particulièrement le secteur public français qui a souvent su conjuguer efficacité économique, innovation technologique et avancées sociales, est en ligne de mire permanente des institutions européennes.

Au plan politique et institutionnel le Traité accroît le primat de l'Europe sur la souveraineté nationale. Même si elles restent dans le champ de la coopération intergouvernementale, la Politique étrangère et de sécurité commune et la Coopération judiciaire et policière sont des piliers fondamentaux de la construction maastrichienne et sont appelées à rentrer dans le champ communautaire. Le système décisionnel reste très obscur et le poids relatif des Etats, de la Commission et du Parlement Européen fait l'objet de rapports de force permanent qui ne facilitent pas une compréhension des enjeux par les citoyens.

Les développements les plus récents (organisation autour d'un "noyau dur") montrent clairement que les actuelles perspectives européennes se traduiront par la domination d'un pôle allemand et la mise à l'écart des "petits pays" des instances principales de décision. Dans ces conditions la volonté d'intégrer, à tout prix et dans des conditions léonines, les pays d'Europe centrale et orientale ne conduira qu'à la mise en concurrence des travailleurs à travers toute l'Europe.

La Conférence Intergouvernementale de Turin chargée d'examiner l'éventuelle révision du Traité est limitée à un ordre du jour évacuant les enjeux majeurs alors qu'elle devrait être l'occasion d'une véritable mise à plat de l'ensemble de la construction européenne.

On voit le prix qu'on à payer les populations pour ce type de construction : diminution des "coûts du travail", préconisée par le Livre Blanc de Jacques Delors, démantèlement et privatisation des secteurs publics, diminution des dépenses publiques conduisant à la remise en cause de la protection sociale. On trouve ici les mêmes caractéristiques que celles de "l'ajustement structurel" pour les pays en développement ou de la "thérapie de choc" pour les pays d'Europe centrale et orientale. C'est tout le sens de la "mondialisation" !

On retrouve bien évidemment ces tendances lourdes au niveau de la recherche.

La recherche et le développement technologique sont rentrés dans le champ de compétences communautaires avec l'Acte Unique en 1987. Ceci étant des actions de recherche ont été menées et financées par la CEE dès le premier "choc pétrolier". L'Acte Unique codifie les conditions de mise en oeuvre d'une recherche communautaire et reste le support juridique des premiers programmes-cadre. La philosophie en est exprimée par l'article 130F : "la Communauté se donne pour objectif de renforcer les bases scientifiques et technologiques de l'industrie européenne et de favoriser le développement de sa compétitivité internationale". Les choses sont claires...ou semblent l'être puisque peuvent être éligibles aux programmes de recherche communautaire "toutes structures publique ou privée ayant son siège dans la Communauté". Par exemple IBM-France ou Mitsubishi-UK !

Le Traité sur l'Union Européenne modifie sensiblement les données dans la mesure où, tout en conservant les objectifs de développement de la compétitivité industrielle, il donne aussi à la recherche la fonction d'accompagnement de l'ensemble des politiques communautaires, en particulier une fonction intégratrice. C'est ainsi que l'on peut comprendre la place du programme formation et mobilité des chercheurs.

A propos de la Recherche sur contrat .

François Langlet
Section de l'IAS-Orsay

Alors que le 22^{ème} congrès de notre syndicat se prépare dans un contexte préoccupant pour l'avenir de la Recherche en France et plus particulièrement pour ses organismes nationaux, l'éditorial de la revue scientifique américaine "Science" du 26 juillet 1996 consacre son éditorial à une information qui doit retenir toute notre attention : son origine ? Un article du "Wall Street Journal" du 25 avril 1996 intitulé : "Comment une firme pharmaceutique a financé une université pour un travail de recherche et en a finalement saboté le résultat." L'affaire peut être résumée ainsi : le trust pharmaceutique Boots fabrique un médicament pour les insuffisances de la thyroïde. Ce médicament qui est pris quotidiennement par 8 millions de patients représente un marché de 600 millions \$ par an [3 milliards F environ]. Boots a chargé une équipe de recherche de l'université de Californie à San Francisco de comparer ce médicament onéreux à un médicament générique de composition voisine. L'étude, vérifiée avant publication par le comité de lecture du Journal of the American Medical Association (JAMA), a conclu à leur parfaite identité. Selon le journaliste du "Wall Street Journal", l'utilisation du médicament générique ferait faire une économie de 356 millions \$ par an.

Le chercheur s'est vu contraint de retirer sa publication. L'université a dans un premier temps apporté son soutien au chercheur et à son équipe, puis a capitulé devant la menace d'un procès. Les chercheurs "lachés" par l'université capitulèrent à leur tour et acceptèrent de retirer leur publication.

L'éditorialiste insiste sur les effets pervers de la recherche sur contrat quand les résultats non pas l'heur de plaire à la compagnie qui a financé la recherche. Il attire l'attention sur la situation très vulnérable des universités qui, manquant de crédits publics, sont obligées de chercher des ressources auprès des firmes privées et qui ne peuvent pas ensuite résister aux pressions considérables des entreprises commanditaires. [La majeure partie de la recherche fondamentale aux E-U se fait dans les universités, il n'y a pas l'équivalent du CNRS français]. Dans le cadre du financement de cette étude un contrat de 21 pages stipulait qu'aucune publication des résultats n'était possible sans l'accord écrit de Boots. L'éditorialiste émet de sérieux doutes sur l'attachement de telles entreprises aux règles déontologiques qui régissent la recherche universitaire quand des sommes importantes (ici 600 millions \$) sont dans la balance. En conclusion, l'éditorialiste met en évidence la tendance inévitable à l'affaiblissement de l'université contrainte de rechercher des

financements auprès de sociétés qui n'hésitent pas à fouler aux pieds

l'éthique de la recherche en faisant passer avant toutes choses leurs intérêts financiers.

Cet article relate un "cas d'école" des relations qui peuvent s'établir entre un organisme de recherche public et une entreprise privée dans le cadre de l'économie de marché, en l'occurrence ici les Etats-Unis. Ce phénomène nouveau apparaît en Europe sous la pression des "impératifs de l'économie", et met en lumière le danger lié à la contractualisation que le gouvernement, dans le cadre du traité de Maastricht, commence à mettre en œuvre dans la Recherche publique en France.

Cette contractualisation et les contrats d'objectifs qui en découlent contraignent en effet les laboratoires soumis à ce mode de fonctionnement à devenir tributaires de contrats avec des firmes industrielles et/ou pharmaceutiques qui privilégient le profit à court terme.

Ce fonctionnement sur contrat au lieu et place d'un financement récurrent des équipes scientifiques doublé de la diminution des postes de titulaires, favorise le recrutement de personnel sur contrat pour la durée d'un projet dans un laboratoire donné. Ce mode de recrutement induit, de même, l'affectation des titulaires à des projets et non plus à des équipes.

Si cette politique de recrutement se généralisait cela en serait fini des laboratoires, les équipes apparaissant et disparaissant au gré des projets.

En effet, si par le passé le capitalisme a développé les forces productives et accompagné le développement des sciences et des techniques, la phase actuelle dans laquelle il est entré (déconnexion complète entre l'outil productif et la spéculation) le contraint, pour maintenir ses taux de profit, à sacrifier des pans entiers de l'industrie et à abandonner des secteurs entiers de la recherche ou bien à subordonner cette dernière aux intérêts du secteur privé.

Dans le domaine de l'industrie pharmaceutique l'exemple de l'entreprise française Roussel Uclaf illustre cette phase de décomposition : lors de sa fusion avec l'entreprise Marion Merrel Dow il y a quelques années, les actionnaires ont exigé que le taux de rentabilité atteigne 20% à la fin 1997. Cette politique de rentabilité à tout crin dictée par la spéculation a amené les dirigeants de l'entreprise à licencier 8000 personnes sur un effectif total de 42000 et à fermer des sites de recherche, de production et de développement. Cette politique a conduit ce groupe pharmaceutique à abandonner des travaux de recherche en endocrinologie, dans le domaine cardio-vasculaire, mais aussi dans l'étude d'une molécule prometteuse dans le traitement du cancer du sein au profit de marchés "solubles" ciblés sur des maladies "porteuses".

Cette dérive liée à la logique même d'un système fondé sur la propriété privée des moyens de production est nouvelle dans ces domaines que

nous pensions, à tort, protégés et doit nous conforter dans notre refus de toute contractualisation des organismes de recherche.

Dans le cadre de la réforme de l'Etat on assiste à une offensive sans précédent contre les conquêtes de la classe ouvrière qui menace l'unité même du cadre national. Le repli de l'Etat sur ses fonctions régaliennes répressives se traduit entre autres par son désengagement de toute la filière de soins au profit d'une "ONGisation" du système de santé. Le droit à la santé disparaissant au profit d'une charité sélective.

Un article du Monde du mois de Septembre 1996 consacré au cinquantenaire du Secours catholique indique que 57% des personnes qui sont dirigées vers cette association le sont par les services sociaux de l'Etat et des collectivités locales.

Une enquête du journal britannique The Observer dans la région du West Yorkshire fait ressortir le fait que les enfants pauvres qui entrent à l'école primaire mesurent 4 cm de moins et pèsent moins que leurs camarades plus riches. Un médecin indique que le quart des enfants entre 14 mois et 2 ans qu'il voit en consultation souffrent d'une anémie due à une carence en fer.

On voit ainsi en Grande Bretagne, berceau historique de l'ère industrielle, le résultat d'une politique de déréglementation et de désengagement de l'Etat (le coût horaire d'un ouvrier britannique est de 40% inférieur à celui d'un ouvrier sud-coréen) : Un tiers des enfants vivent déjà dans la pauvreté. Cette politique est d'ores et déjà en œuvre en France : On apprend que des cas de scorbut sont décelés en banlieue nord.

La lutte contre la mainmise de la spéculation sur l'ensemble des activités humaines, et en particulier dans le domaine de la recherche et de la santé, dépasse les responsabilités des seuls syndicats, a fortiori, de ceux de la recherche publique comme le nôtre. Ceci dit, en défendant les conditions de travail des travailleurs scientifiques, le SNTRS-CGT défend évidemment l'indépendance de la recherche contre l'ingérence de groupes de pression et d'intérêts privés. Le syndicat défend pour cela le service public de recherche et de son financement par l'Etat, seule garantie de cette indépendance. C'est dans ce sens qu'il doit s'opposer à la volonté du gouvernement de faire de la recherche sur programme financée par des contrats (européens, régionaux, d'entreprises, ...) la norme.

Le 04 Octobre 1996

Cotisations

Vous avez dit
cotisations ?

**Payer
ses cotisations,
c'est permettre
à l'organisation
syndicale
d'être plus efficace.**

**Petit rappel pour le
22ème Congrès :**

**la représentation des
sections
au congrès
est basée
sur le paiement
des cotisations
à la
trésorerie
nationale.
versées
avant
le
1er novembre
1996.**

Rapport d'activité 1993-1996

Une erreur s'est glissée dans le rapport d'activité.

La partie concernant l'INSERM ne tient pas compte des dernières modifications opérées par le Bureau INSERM.

Le texte ci-dessous annule et remplace le texte publié dans le BRS Congrès n°331 : page 7 intitulé "A l'INSERM" (les deux derniers paragraphes de la page 7, la page 8 et les trois premiers paragraphes de la page 9).

A. L'INSERM

Dans notre organisme, la stratégie de la direction est assez différente de celle du CNRS, pas de rapport écrit, pas de circulaire, mais une succession des changements de procédures, une évolution (ou modification) des structures, des financements tendant tous à habituer les laboratoires à fonctionner sur appel d'offres :

- la mise en place d'appel d'offres émanant du Ministère, réservés aux IFR alors que le fonctionnement des unités diminue, passant sous un seuil critique, ne permet plus l'indépendance "réelle" des unités ;
- la création de la Coordination des Sciences du Vivant fixant des thèmes prioritaires avec financement décidés par des Comités ad hoc d'experts sans aucun lien avec les instances de prospective et d'évaluation de l'organisme.

Dans le rapport Fillon, la contractualisation envisageait des budgets globalisés, c'est-à-dire englobant la masse salariale, nous avons eu un beau ballon d'essai. Par une note en mai 1994 la direction demandait au directeur d'unité et son conseil de labo, de s'exprimer sur les besoins prioritaires entre personnel, financement ou équipement. Bien sûr personnel ne concernant que les ITA... De même la mise en place des CRI (Contrat Recherche INSERM), contrats lourds sur 5 ans non gérés par l'INSERM, a été un moyen de pression de transformation de certaines unités. Cette manœuvre n'a pas vraiment eu des résultats bien qu'à la suite de fermetures d'unités la solution préconisée était le C.R.I., mais avec refus d'y affecter les ITA, y compris ceux intégrés dans les équipes. (Sic...)

La fonction Agence d'Objectif préconisée par Fillon se met en place dans les 6 intercommissions qui ont sélectionné 33 objectifs précis, finalisés.

La section Nationale INSERM a dénoncé ces orientations par des tracts et ses professions de foi en essayant toujours de replacer dans le contexte général et les restrictions budgétaires.

BUDGET

Il est en régression depuis plusieurs années dans sa composante subvention ministérielle (en 1996, une augmentation a été enfin accordée pour régulariser les retards concernant la couverture des salaires -prise en compte du GVT-). Les suppressions d'emplois d'ITA ont débuté en 1995, et pour la première fois en 1996 aucune création d'emploi de chercheurs. La Direction contractualise des postes d'accueil de médecins et d'étrangers pour pouvoir recruter au niveau Chargé de recherche.

Le budget de l'INSERM n'est en équilibre que par l'augmentation des ressources extérieures, la Direction Générale exigeant des Directeurs d'Unités de faire gérer leurs contrats par l'INSERM. Le fond de roulement ponctionné a régulièrement régressé et se situe à 9 jours de fonctionnement.

Les Associations caritatives sont toujours d'importants pourvoyeurs de fonds ; certains programmes (projets génome en particulier) sont essentiellement financés par ces fonds, avec pour nouvelle caractéristique la création de laboratoires privés pour mener à bien ces projets (Généthon...). De plus, la majorité des Associations caritatives intervenant depuis des années dans le champ de la recherche médicale a clairement affiché sa politique de ne plus embaucher sur contrats à durée indéterminée. Des luttes ont été menées pour contrer les licenciements envisagés (ARC, Association Claude Bernard...).

Le SNTRS-CGT a voté contre les budgets de l'INSERM depuis des années, car, de plus en plus, les moyens alloués ne permettent pas de développer l'ensemble des recherches nécessaires au champ de la santé, obligent à diminuer les investissements en équipement, la programmation à long terme, voire à retarder considérablement des mises en conformité décidées par la loi (Organismes Génétiquement Modifiés, animaleries...).

Nous avons également appelé à plusieurs reprises les personnels à se manifester par signatures de pétitions ou envois de délégations lors de séances du Conseil d'Administration pour obtenir la levée du gel sur les postes ITA et un arbitrage sans délai sur cette question (printemps 1995), ainsi que la levée du gel des crédits des laboratoires et de l'administration en ce début d'année.

EMPLOI

Chercheurs

| Corps | 1989 | 1992 | 1995 |
|------------------|------|------|------|
| DR | 509 | 754 | 771 |
| CR | 1372 | 1278 | 1356 |
| Total chercheurs | 1881 | 2032 | 2127 |

ITA

| Corps | 1989 | 1992 | 1995 |
|------------------|------|------|------|
| IR | 195 | 259 | 291 |
| IE | 461 | 524 | 544 |
| AI | 244 | 294 | 309 |
| TR | 605 | 655 | 671 |
| AJT | 282 | 247 | 239 |
| AGT | 249 | 195 | 179 |
| Total I.T. | 2036 | 2174 | 2233 |
| CAR | 12 | 12 | 9 |
| AAR | 65 | 72 | 86 |
| SAR | 294 | 317 | 319 |
| AJA | 169 | 154 | 131 |
| AGA | 33 | 13 | 4 |
| Total Administr. | 573 | 568 | 553 |
| Total ITA | 2609 | 2742 | 2783 |

Personnels non-titulaires gérés par l'INSERM

| Types d'emplois | 1992 (personnes) | 1992 (ETP)(a) | 1995 (personnes) | 1995 (ETP) |
|---------------------------------|------------------|---------------|------------------|------------|
| Postes d'accueil | 87 | 60 | 70 | 50 |
| Boursiers français à l'étranger | 34 | 24 | 38 | 25 |
| Chercheurs non titulaires | 261 | 107 | 219 | 110 |
| CES | 379 | 192 | 695 | 203 |
| CDD ITA | 177 | 105 | 244 | 146 (b) |
| Vacations | 2410(c) | 239 | 2857(d) | 264 |

(a) : ETP = équivalent temps plein.

(b) : dont 123 sur ressources propres (ETP).

(c) : 1307 sur vacations INSERM et 1103 sur ressources propres.

(d) : 1251 sur vacations INSERM et 1606 sur ressources propres.

Ces tableaux montrent bien que la seule forte augmentation concerne les précaires, C.E.S. et vacations sur ressources propres. Ces chiffres ne montrent que les personnels gérés par l'INSERM alors que la diversité des précaires est très grande, variable selon le secteur, mais leur nombre est très important sans oublier le nombre croissant de doctorants qui pallient également le manque de personnels techniques.

Cette situation nous a amenés à conduire une action spécifique vis à vis des précaires par l'instauration d'un groupe de travail spécifique qui a fait un travail de contact, de rencontres, de recensement afin de déterminer avec eux leurs revendications.

La revendication de titularisation (plan d'intégration ou autre) est évidente pour une grande majorité, mais s'envisage à moyen terme. Pour les personnels précaires, il y a urgence à stabiliser et améliorer les situations : par la mise en place de contrats à durée indéterminée, l'accès pour tous aux droits sociaux et droit syndical, la reconnaissance du travail effectué, la participation à la vie démocratique du laboratoire au même titre que les statutaires etc...

Nous avons pleinement participé à toutes les luttes concernant l'emploi et les créations de postes avec des actions spécifiques, tracts, pétitions contre le gel des postes.

MOBILITE

Le très faible nombre de créations d'emplois ainsi que le gel des postes ont beaucoup perturbé la procédure de mobilité des ITA. La marge de manoeuvre est très faible et la liste des postes ouverts à la mobilité reste très ciblée. Beaucoup d'agents ne s'y retrouvent pas. Globalement le nombre de mutations reste stable, environ 100/an dans les corps de chercheurs ainsi que celui des ITA, pour ces derniers, une proportion importante entre 40 et 50% selon les années, se fait hors listes prioritaires.

La direction a essayé de restreindre ces demandes par l'instauration d'une règle de 3 ans avant toute demande. L'action a permis de la limiter au fait que la mutation peut être refusée. Dans les faits, peu ont été refusées, mais l'autocensure existe.

CARRIERES ET QUALIFICATIONS

De la même façon qu'au CNRS, aucune transformation d'emploi, aucune reconnaissance de qualification pour les ITA. L'application des mesures Durafour, négociée avec les organisations syndicales pour les catégories C, afin d'éviter la division du personnel, n'a pas fait l'objet de recherches consensuelles pour les catégories B. Pourtant depuis plusieurs années la Direction a mis en oeuvre un véritable processus d'intégration (au sens collaboration !...) des syndicats. Son attitude pour faire avaliser les "Référentiels d'activités" des ITA et l'utilisation qu'elle souhaite en faire est caractéristique de ce processus.

HYGIENE ET SECURITE

Un conflit fort est apparu dans ce domaine sur le rôle et la place de l'Inspecteur Hygiène et Sécurité dans les organismes. Seuls, nous avons défendu l'Inspecteur évincé auprès de la direction, des ministères et avons essayé de poser le problème de l'indépendance de leurs fonctions vis-à-vis de l'organisme jusque dans les textes Fonction Publique, en collaboration avec l'UGFF.

La mise en place des nouveaux CLHS, avec pour présidents les ADR, a été faite sans aucune discussion avec les syndicats ou les instances concernées, sauf à posteriori comme d'habitude ; décision montrant bien la volonté de la direction de "tout cadrer" dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres.

LES ELECTIONS A L'INSERM

Entre décembre 1994 et juin 1996 ont eu lieu des élections dans toutes les instances statutaires. L'influence du syndicat chez les ITA est globalement en progression et se situe autour de 29%.

Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS) (décembre 94). Notre résultat "flatteur" chez les ITA est de 49,5%. il est dû en partie à notre influence mais aussi au fait que nous avons réussi à présenter, contrairement aux autres syndicats, des listes dans 10 des 11 CSS.

Nous avons 18 élus contre 6 au SGEN-CFDT et 9 au SNIRS-CGC. Ce résultat nous a permis d'occuper le poste d'élus C dans les 6 intercommissions.

Commissions Administratives Paritaires (CAP 95). Nous faisons 27% des suffrages exprimés soit - 3% par rapport au score antérieur, mais nous avons eu 2 listes invalidées (CR et AJT) et nous n'avons pas pu présenter de candidat chez les AGT. Dans les corps où nous avons pu présenter des listes, notre score moyen est de 31,3%, stable par rapport aux élections antérieures.

Nous avons 8 élus (IR2,IE2,AI (1ère fois),T1,T2,T3,AAR2,SAR3).

Conseil Scientifique (CS/95) Notre syndicat réalise 28% (+128 voix) des suffrages exprimés soit + 6% par rapport aux élections antérieures. Ceci correspond à un bon résultat dans une instance où nous étions traditionnellement faible. Nous avons 1 élu (sur 4).

Comité d'Action et d'Entraide Sociale (CAES/96) Nous progressons de 0,45% à 29,5%, résultat obtenu au deuxième tour avec 54,9% de votants chez les ITA. Le nombre de nos élus est stable (3). Le SNIRS est en perte de vitesse (-5%) au profit du SGEN chez les ITA et du SNCS chez les Chercheurs.

Les élus du SNTRS-CGT au CNAS sont entrés en conflit avec ceux du SGEN-CFDT, compte tenu de l'attitude hégémonique de ces derniers qui n'a pas permis de trouver un compromis pour notre participation au bureau du CNAS.

Conseil d'Administration (CA/96). Avec 29,4% des suffrages nous sommes en progression de 3,1% par rapport aux élections précédentes. C'est le meilleur score obtenu depuis 1983? Le SGEN est en perte de vitesse. Les voix de la liste FO se sont reportées, chez les chercheurs, sur le SNCS. Nous avons 1 élu.

Au total, notre influence se maintient ou progresse chez les ITA, mais nous n'avons pas réussi à percer chez les chercheurs : 2,1% au CA, 3% au CS.

TOUT CE QUE VOUS AVEZ VOULU SAVOIR SUR LES LOIS PASQUA ET QUE L'ON NE VOUS A JAMAIS DIT !

Régularisation

La première condition est l'entrée légale en France. La loi du 24 août 1993, dite "loi Pasqua", en a ajouté une autre: être en situation régulière au moment de la demande. Les étrangers ayant des attaches familiales en France (conjoint de Français, parents étrangers d'enfants français...) mais dont le titre de séjour a expiré n'ont plus de moyens de régularisation.

Droit d' asile

Le droit d'asile est régi par la convention de Genève de 1951. Le demandeur doit prouver qu'il risque d'être "persécuté par les autorités en place du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité ou de ses opinions politiques" .. Lors de la mise en place de la convention de Schengen, le gouvernement a restreint l'application du droit d'asile. En 1995, 4 615 personnes ont obtenu le statut de réfugié, contre 13 486 en 1990.

Nationalité

Sont considérés comme enfants français de parents étrangers les enfants bénéficiant du « double droit du sol » c'est-à-dire nés sur le sol français avant le 1er janvier 1994 (date de l'entrée en vigueur de la réforme du Code de la nationalité), dont l'un au moins des parents est également né sur le sol français (y compris les anciennes colonies: Algérie, Mali, Sénégal, Côte-d'Ivoire...). Depuis le 1er janvier 1994, les jeunes nés en France de deux parents étrangers n'obtiennent plus

automatiquement la nationalité française à leur majorité. Pour devenir français, ils doivent en manifester la volonté entre 16 et 21 ans et prouver qu'ils ont vécu en France durant les cinq dernières années. Ainsi, lorsque les parents perdent leur droit au séjour avant cette période, la famille peut être reconduite 3 la frontière, même si les enfants ont toujours été scolarisés en France.

Mariage mixte

Redoutant les "mariages blancs", l'administration surveille tout particulièrement les mariages mixtes entre Français et étrangers. Depuis la loi Pasqua, le conjoint étranger obtient une carte de résident après un an de mariage avec un Français (contre six mois avant). Il acquiert la nationalité française après deux ans de mariage (contre un an avant). La loi Pasqua empêche la régularisation d'un conjoint étranger sans papiers, même après l'année de mariage. Il doit repartir dans son pays pour solliciter un visa pour la France, dont la délivrance n'est pas automatique.

Regroupement familial.

S'il réside depuis plus de dix-huit mois en France, un étranger en situation régulière peut faire venir sa famille. La loi Pasqua et son décret d'application ont imposé de nouvelles conditions: vérification plus importante des revenus et des conditions d'hébergement, une seule demande pour l'ensemble du regroupement "Les polygames ne peuvent faire venir qu'une épouse et ses enfants".

Protection sociale

Même s'ils travaillent et colisent, les étrangers en situation

irrégulière ne peuvent bénéficier d'une protection sociale. Les caisses de Sécurité sociale doivent vérifier la régularité de leurs affiliés étrangers en accédant aux fichiers des préfectures.

Ces dispositions ne constituent qu'un volet de "lois Pasqua" qui, par ailleurs allongent jusqu'à dix jours la durée de rétention administrative, permettent d'assortir une mesure de reconduite à la frontière d'une interdiction de temtoire d'un an, et renforcent les pouvoirs l'administration face aux juges.

Les prétextes avancés par ces lois sont "la nécessité de mettre fin à une invasion menaçant l'identité française, de rétablir la sécurité dans les villes et en finir avec une réglementation laxiste permettant tous les excès".

La France a toujours été un carrefour des migrations ; elle compte actuellement 14 millions de Français issus d'une immigration de la deuxième ou troisième génération, parfaitement intégrés. Avec 7,4%, la proportion d'immigrés dans la population française est stable depuis 1975. Mais elle est la collectivité la plus frappée par le chômage (19% en moyenne, 27,2% des travailleurs étrangers à l'Union européenne). Et en conséquence, par la pauvreté, la crise du logement social, l'exclusion. Après avoir pris sa part pour contribuer à la production des richesses nationales et au patrimoine culturel français, ne l'oublions pas, et dans les luttes pour l'égalité des droits entre travailleurs français et immigrés, la défense des revendications.

La législation antérieure n'avait rien de laxiste, ni de généreux, y compris depuis 1981, en ce qui concerne le droit de séjour ou le droit d'asile ou la citoyenneté.

Les démissions et les promesses non tenues des précédents gouvernements ont contribué à laisser monter l'escalade qui rend de plus en plus l'immigré responsable de tous les maux, d'accroître la méfiance, la xénophobie et le racisme.

Et cela sous prétexte que l'opinion publique n'était pas prête, par exemple, à accepter le droit de vote des immigrés aux élections municipales ; sous prétexte que le temps n'était pas favorable à l'abolition de la "double peine" ; sous prétexte que la France ne pouvait "accueillir toute la misère du monde" ; sous prétexte que l'Europe doit, telle une forteresse,

se prémunir de "l'invasion" du tiers monde et suspecter à priori le demandeur d'asile (voir accords de Schengen).

Désigner l'étranger, le travailleur immigré comme le bouc-émissaire de la crise économique sociale et la crise de société flatte dans le sens du poil l'opinion d'extrême droite et de droite ; peut-être pour des

considérations électoralistes, mais aussi parce qu'il est plus facile et moins coûteux d'aller vers une politique sécuritaire que de s'attaquer aux vrais problèmes de la lutte contre le chômage et la crise économique et son cortège de conséquences.

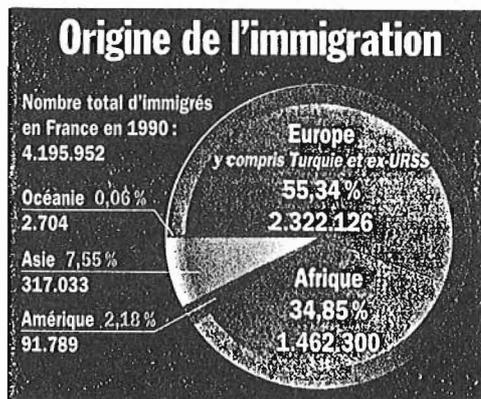
Le combat des «sans papiers» pour leur régularisation va de pair avec celui des salariés et des chômeurs pour l'emploi, pour le droit de vivre et travailler dans la dignité, le respect de l'être humain et de la famille.

Toute existence dépend des droits fondamentaux au logement, à la santé, à l'éducation et au travail. Personne ne devrait en être privé ou exclu, et c'est ensemble qu'il faut les revendiquer pour TOUS, en pleine convergence des intérêts communs au monde salarié.

La CGT condamne la politique des charters de la honte dont le gouvernement semble se glorifier pour amplifier et accélérer des expulsions massives, alors que les 15 000 victimes d'opérations déjà réalisées sont autant de drames, de souffrances, de vies brisées ou condamnées.

C'est pourquoi à Paris, à Saint-Denis, à Créteil, à Nantes, à Toulouse, à Lyon et ailleurs, la CGT se porte à leurs côtés et soutient leur action avec d'autres organisations et personnalités qui rejettent la violence, le racisme, défendent les valeurs humanistes et démocratiques de notre pays.

Avec eux, nous demandons la régularisation des dossiers, le retrait des lois et des décrets anti-immigrés, l'arrêt des expulsions et de la répression.



Contrairement aux idées reçues

⊕ Avec 7,4 %, la proportion d'immigrés dans la population française est stable depuis 1975.

⊕ 37,5 % des Français (soit 18 millions de personnes) ont un parent ou un grand-parent immigré.

⊕ Principaux pays d'origine des immigrés en 1990 : Portugal (14,4 % du nombre total d'immigrés), Algérie (13,6 %), Italie (12,5 %), Maroc (10,6 %), Espagne (9,8 %).

Sources : INED, INSEE, OFPRA, EUROSTAT, DPM.

Les vrais chiffres de l'immigration

| Années | Population totale (en milliers) | Ensemble immigrés (en milliers) | % |
|--------|---------------------------------|---------------------------------|-----|
| 1911 | 39.192 | 1.110 | 2,8 |
| 1921 | 38.798 | 1.429 | 3,7 |
| 1926 | 40.228 | 2.288 | 5,6 |
| 1931 | 41.228 | 2.729 | 6,6 |
| 1936 | 41.183 | 2.326 | 5,6 |
| 1946 | 39.848 | 1.986 | 4,9 |
| 1954 | 42.781 | 2.293 | 5,3 |
| 1962 | 46.458 | 2.861 | 6,1 |
| 1968 | 49.758 | 3.281 | 6,6 |
| 1975 | 52.599 | 3.887 | 7,4 |
| 1982 | 54.296 | 4.037 | 7,4 |
| 1990 | 56.652 | 4.195 | 7,4 |

Humanité Dimanche N° 337 - 29/8/1996

Vers un XXI^{ème} siècle sans armes nucléaires

DECLARATION

Aujourd'hui en France, comme dans le monde entier, tous les amis de la Paix se réjouissent que la très grande majorité des Etats de l'ONU approuve un projet de Traité d'interdiction de tous les essais nucléaires.

Un tel traité répond à la volonté qu'avait clairement manifestée la majorité des Français après la décision du Président Chirac de procéder à une campagne d'essais.

C'est un obstacle important qui vient d'être franchi sur la route qui conduit à l'élimination de toutes les armes nucléaires, but final que se propose d'atteindre le Traité de Non Prolifération, clairement rappelé dans le préambule du traité d'interdiction des essais qui vient d'être approuvé.

C'est un succès pour les Pacifistes du monde entier qui ont su traduire l'aspiration de plus en plus sensible parmi les peuples de tous les continents d'aller vers un monde enfin débarrassé de la menace des armes nucléaires.

Cette aspiration est aujourd'hui renforcée par l'avis de la Cour Internationale de Justice qui déclare " contraire au droit international, et spécialement aux principes et règles du droit humanitaire, la menace et l'emploi des armes nucléaires... "

Tout doit être fait pour que maintenant tous les Etats, s'engagent dans un Traité de condamnation et d'élimination de toutes les armes nucléaires.

Tout doit être fait pour que la France s'engage par des actes concrets dans la voie du désarmement.

Comment peut-il être possible à New-York de condamner tous les essais nucléaires et à Paris de poursuivre les recherches, en dépensant pour cela des dizaines de milliards qui permettront de fabriquer des armes nucléaires d'une nouvelle génération ?

Comment peut-il être possible de signer à New-York un traité de non-prolifération et à Paris de mettre en place de nouvelles armes nucléaires encore plus destructrices.

Une telle ambiguïté n'est plus aujourd'hui acceptable. Les Français ne doivent plus l'accepter.

Nous devons exiger que dès aujourd'hui la France s'engage dans la mise sur pied d'autres formes de défense et de sécurité que celles reposant sur la seule menace de ces armes nucléaires.

Nous devons exiger le soutien de notre pays à la résolution de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour l'extension des zones dénucléarisées en Europe.

Le 24 septembre, journée marquant le succès de l'opinion publique pour l'arrêt des essais, est aussi pour nous une étape décisive vers l'abolition des armes nucléaires dans un avenir proche.

L'Appel des Cent Pour la Paix

Association des Médecins Français pour
La Prévention d'une Guerre Nucléaire

Femmes pour la Paix

Ligue de Femmes pour la Paix et la Liberté

Le Mouvement de la Paix

CHEMINS DE LA MEMOIRE

Slava LISZEK

Marie Guillot



de l'émancipation
des femmes
à celle
du syndicalisme

L'Harmattan

Pour commander cet ouvrage s'adresser à :
l'INSTITUT d'HISTOIRE SOCIALE-CGT
263, rue de Paris 93516 MONTREUIL Cédex
TEL : 48 18 84 90

En juin 1922, une femme accédait aux fonctions de secrétaire confédérale d'une grande centrale syndicale. Le congrès constitutif de la CGT-Unitaire venait d'élire, parmi les quatre membres de son Bureau, une institutrice de quarante et un ans, originaire de Saône-et-Loire, Marie Guillot.

Le fait était remarquable, les femmes étant alors rarissimes à ce niveau de responsabilités. Il l'était d'autant plus qu'il s'agissait d'une féministe radicale – et militante. Et que c'est, entre autres, par son action en faveur de la prise en compte par la CGT de la question féminine qu'elle s'était imposée dans cette organisation.

A ce seul titre – et elle en avait bien d'autres –, le nom de Marie Guillot méritait de figurer au panthéon de l'Histoire.

Mais l'Histoire a d'étranges oublis...

Injustement oubliée aujourd'hui, « la grande Marie », comme on la surnommait, était une militante de premier plan, dont la forte personnalité et les écrits percutants ont profondément marqué le mouvement ouvrier français.

Féministe, elle amena la CGT à prendre en considération, dès avant 1914, le droit des femmes au travail et à l'organisation syndicale. Pionnière du syndicalisme enseignant, pédagogue d'avant-garde, pacifiste, elle fut, au lendemain de la Première Guerre mondiale, une des chefs de file de la minorité révolutionnaire.

Mais elle ne put accepter les nouvelles pratiques militantes, introduites à partir de 1923, la subordination de la CGTU au Parti communiste, et la violence de la désunion syndicale qui en résultait. Elle tenta de s'y opposer. En vain. Son combat était alors à contre-courant de l'Histoire...

Titulaire d'un Diplôme d'Études Supérieures de Lettres, Slava LISZEK est journaliste. Spécialisée dans les questions sociales et syndicales, elle a notamment collaboré, pendant plus de quinze ans, au mensuel de la CGT, Antoinette. Elle a réalisé de très nombreuses enquêtes (en France et à l'étranger) relatives au travail des femmes ; ainsi que, plus récemment, une série de chroniques historiques, dont un certain nombre ont été publiées aux éditions Messidor en 1989. (Femmes, égalité de 1789 à nos jours.)

En couverture : Marie Guillot à quarante ans ; coll. part.

SOCIAL

« LE MOUVEMENT EST porteur D'UNE FORTE exigence DE changement DE MODE DE VIE »

Roland Metz, responsable CGT

CONVICTION

« NOUS affirmons QU'IL Y AURA RELANCE ENTRE AUTRES PAR LA hausse DES salaire... »

Délégation CGT à Matignon